

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>18 SEPTEMBRE 2019</b></p>
---

Le 18 septembre 2019, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBORÊT s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.  
Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

**N° 2019-40 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne : mise aux normes de sécurité et réhabilitation de la salle polyvalente**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'envisager la réhabilitation de la salle polyvalente avec une mise aux normes au niveau de la sécurité. En effet, le parquet de la salle n'a jamais été refait depuis sa construction (1947) et commence à présenter de sérieux défauts. Le plafond serait également à rénover. Ces travaux permettraient également de mettre aux normes de sécurité actuelle la salle.

Les travaux sont estimés à 92 942,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute Vienne pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de la commune

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

**N° 2019-41 : Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute Vienne dans le cadre de la DETR : mise aux normes de sécurité et réhabilitation de la salle polyvalente**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'envisager la réhabilitation de la salle polyvalente avec une mise aux normes au niveau de la sécurité. En effet, le parquet de la salle n'a jamais été refait depuis sa construction (1947) et commence à présenter de sérieux défauts. Le plafond serait également à rénover. Ces travaux permettraient également de mettre aux normes de sécurité actuelle la salle.

Les travaux sont estimés à 92 942,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de la commune

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

**N° 2019-42 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne : réfection de la façade d'un bâtiment communal réhabilité en vestiaires pour le service technique**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de parfaire les travaux d'aménagement intérieur d'un bâtiment communal transformé en vestiaires pour le service technique, il serait souhaitable de rénover la façade dudit bâtiment.

Les travaux de réfection sont estimés à 11 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute Vienne pour les travaux de réhabilitation de la façade du bâtiment communal transformé en vestiaires pour le service technique de la commune

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

**N° 2019-43 : Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute Vienne dans le cadre de la DETR : réfection de la façade d'un bâtiment communal réhabilité en vestiaires pour le service technique**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de parfaire les travaux d'aménagement intérieur d'un bâtiment communal transformé en vestiaires pour le service technique, il serait souhaitable de rénover la façade dudit bâtiment.

Les travaux de réfection sont estimés à 11 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les travaux de réhabilitation de la façade du bâtiment communal transformé en vestiaires pour le service technique de la commune

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

#### **N° 2019-44 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne : programme voirie 2020**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin d'effectuer les travaux de grosses réparations de la voirie communale non transférée à la communauté de communes ELAN pour l'année 2020, il est nécessaire de déposer une demande d'aide financière auprès des services du Conseil Départemental dès à présent.

Le montant des travaux est estimé à 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour le programme voirie 2020 (voies non transférées),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

#### **N° 2019-45 : Remboursement par les communes de l'installation de kakémonos**

Le Maire explique au Conseil Municipal que la communauté de communes ELAN a fourni des kakémonos à toutes les communes de la communauté de communes afin d'annoncer les festivals, mais les communes avaient à leur charge l'installation de ceux-ci. Afin de diminuer les coûts il a été décidé de mutualiser la location de la nacelle entre CHAMBORÊT, NANTIAT, BREUILAUFUFA, LE BUIS et VAULRY. Il serait souhaitable que la répartition du coût de la nacelle soit proportionnelle au nombre de kakémonos posés dans chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de demander aux communes de NANTIAT, BREUILAUFUFA, LE BUIS et VAULRY le remboursement de la location de la nacelle, proportionnellement au nombre de kakémonos installés dans chaque commune.

#### **N° 2019-46 : Régularisation déplacement d'un chemin aux Forêts**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en 1992 une enquête publique avait eu lieu pour procéder au déplacement d'un chemin au village des Forêts. Malheureusement à la suite de cette enquête les actes notariés n'ont pas été faits. Aujourd'hui, en vue de la vente de la propriété de M. BOUVET, il est demandé à la commune de délibérer sur le principe de la vente et de l'acquisition à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de vendre à M. BOUVET la parcelle cadastrée section D numéro 578 au prix d'un euro symbolique

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section D numéros 580,582 et 584 appartenant à M. BOUVET au prix d'un euro symbolique.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente et à cette acquisition.

#### **N° 2019-47 : Tableau de classement de la voirie communale**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale conforme à la réalité du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le tableau de classement de la voirie telle qu'annexée à la présente délibération.

## Tableau de voirie commune de CHAMBORÉT

Annexe délibération n°2019-47

A - VOIES COMMUNALES à caractère de ROUTE  
B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE

Numéro d'ordre	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité		Longueur	Observations
	point d'origine	point d'extrémité		
<b>A - VOIES COMMUNALES à caractère de Route</b>				
VC1	de la RN 147	à la limite commune de Breuilaufa	390 m	
VC2	de la RD 101	à la limite commune de Peyrilhac	963 m	
VC3	de la RN 147	à la limite commune de Berneuil	1714 m	via le village du Peyroux
VC4	de la RN 147	au carrefour de la VC 5	1731 m	via village de Corrigé
VC5	de Pellechevent	à la RN 147	4865 m	
VC6	de la VC 2	à Taillac carrefour VC 16/route des Veyrines	2112 m	via le village de Vaux
VC7	de Boissour	à la D711	768 m	
VC8	de la limite commune de Vaulry	à la D711	652 m	via le village des forêts
VC9	de la RD 711	à la VC 5	1657 m	via le lieu-dit le Bâtiment
VC10	du cimetière	au carrefour VC 16 et VC 6	2547 m	
VC11	de Vaux	à la limite commune de Peyrilhac	478 m	
VC12	de Breteix	à la D711	1076 m	
VC13	de la RN 147	à la limite de la commune de Nantiat	592 m	
VC14	de la RN 147	à la VC 5	723 m	
VC15	de la RN 147	à la VC 10	413 m	
VC16	de la RN 147	à Taillac carrefour VC 6/route des Veyrines	614 m	via le moulin de Taillac
VC17	de la RN 147	à la VC 10	390 m	chez Pouchoux
VC18	de la RN 147	à la limite de la parcelle F241	312 m	impasse - au Châtain
VC19	de la RD101	les lisses	321 m	Impasse
VC20	de la VC 2	à Mont	325 m	Impasse
VC21	de la RD 711	aux graules	154 m	Impasse
VC22	de la D5	à Juniat	180 m	Impasse
VC23	de la VC 4	à la parcelle F18	232 m	Impasse - allée du château
VC24	de la VC 9	au passage à niveau	312 m	
VC25	de la RN 147	à la VC 24	348 m	Impasse
VC26	de la RN 147	à la VC 3	388 m	
			24257 m	
Longueur totale § A			24257 m	

n°	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité		Longueur	Observations
		point d'origine	point d'extrémité		
<b>B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE</b>					
1	rue du Bacheret	de la VC 9	à la parcelle 1024	193 m	
2	Chemin des bardonèches	de la RD 711	à la RD 711	73 m	rue en arc de cercle
3	passage du fournil	de la VC 9	à la RD 711	130 m	
4	rue des roseaux	de la RD 711	à la VC 10	307 m	
5	allée des peupliers	de la rue des roseaux	à la rue des roseaux	122 m	rue en arc de cercle
6	place du onze novembre	de la rue des roseaux	à la RD 711	94 m	
7	rue de meuquet	de la RD 711	à la rue des roseaux	188 m	
8	allée de Langensoultzbach	de la rue de meuquet	à la rue des tulipes	57 m	
9	rue des Tulipes	de la rue du 19 mars 62	à la rue des roses	205 m	
10	rue du 19 mars 62	de la RD 711	à la rue du stade	283 m	
11	rue des roses	de la rue des Tulipes	à la rue du 19 mars 62	238 m	
12	rue du stade	de la rue des roses	au stade	285 m	impasse
13	rue du feuillardier	de la RD 711	à la RN 147	159 m	impasse
14	allée de la fontaine	de la VC 16	à la VC 16	89 m	en arc de cercle - village de Taillac
15	allée des Chênes	de la VC 10	impasse	85 m	impasse - village de Taillac
16	allée de la vigne	de la VC 8	impasse	63 m	impasse - village des Forêts
17	passage de la fontaine	de la VC 8	impasse	107 m	impasse - village des Forêts
18	allée des platanes	de la VC 8	impasse	114 m	impasse - village des Forêts
19	impasse du Peyroux	de la VC 3	impasse	184 m	impasse - village du Peyroux
20	impasse des Forêts	de la VC 8	impasse	70 m	impasse - village des Forêts
21	impasse de Vaux	de la VC 11	impasse	70 m	impasse - village de Vaux
			3116 m		
Longueur totale § B			3116 m		
Longueur totale § A et B			27373 m		

### N° 2019-48 : Avenant marché de travaux aménagement intérieur d'un bâtiment communal en vestiaires

#### *Lot 5 : Electricité*

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux aménagement intérieur d'un bâtiment communal en vestiaires il a été constaté des oublis sur le lot 5 électricité. Un devis complémentaire a donc été demandé. Celui-ci s'élève à 533,57 € HT. Il est donc nécessaire de signer un avenant pour ce lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE le Maire à signer l'avenant pour le lot 5 du marché aménagement intérieur d'un bâtiment communal

\*\*